



# Sans logement ? Hébergé ? Mal logé ?



**VOUS POUVEZ DÉPOSER UN RECOURS POUR FAIRE VALOIR  
VOTRE DROIT À UN HÉBERGEMENT OU UN LOGEMENT**



Pour mieux comprendre n'hésitez pas à venir nous rencontrer.  
Des bénévoles formés par Un Toit Pour Tous, sont à votre disposition  
pour vous conseiller et vous aider à constituer votre dossier :

**Permanences les lundis de 13h à 16h  
à la Maison des Associations**

6 rue berthe de Boissieux - 38000 Grenoble  
Attention : accueil de 13h à 15h30, fermeture à 16h



## *Vous pouvez déposer un recours si vous êtes :*

- sans logement, sans domicile fixe ou à l'hôtel...
- menacé d'expulsion sans relogement.
- depuis plus de 6 mois dans un foyer d'hébergement ou depuis plus de 18 mois dans un logement temporaire.
- logé dans des locaux insalubres, dangereux, ou non prévus pour servir de logement.
- logé dans un logement indécent ou suroccupé dès lors que vous avez à votre charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou si vous présentez vous-même un handicap.
- en attente d'une proposition de logement social depuis un délai anormalement long (plus de 25 mois dans l'agglomération grenobloise).

## *Démarches préalables*

- Les personnes qui souhaitent faire un recours pour un logement doivent avoir déposé une demande de logement locatif social et l'avoir renouvelée si elle date de plus d'un an.
- Les personnes qui souhaitent faire un recours pour un hébergement doivent avoir fait des demandes à ce sujet (appels au 115 par exemple).
- Des pièces justifiant de votre situation seront à joindre au dossier.

Pour mieux comprendre n'hésitez pas à venir nous rencontrer. Des bénévoles formés par Un Toit Pour Tous, sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à constituer votre dossier :



Partenaire de la Fondation Abbé Pierre

**Permanences les lundis de 13h à 16h  
à la Maison des Associations**

6 rue berthe de Boissieux - 38000 Grenoble